

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2021

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre, le Conseil Municipal de CORNILLE, dûment convoqué, s'est réuni en séance extraordinaire, à la Mairie à 20h30, sous la présidence de Monsieur Stéphane DOBBELS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 décembre 2020

Présents : Stéphane DOBBELS, Gilles CHERON, Valérie ROLDELBOS, Gilbert JEGOU, Didier BORDE, Alain BAYONNE, Nelly CHABOT, Stéphane SZMYTKO, Maxime CONDAMINAS.

Absente : AMARGER Vanessa

Absents excusés : Erwan LE ROUX, Perrine LECOMTE, Denis GLEMIN, Marie-Laure LE GOFF, Isabelle CHARLES.

Pouvoirs : de Erwan LE ROUX à Didier BORDE, d'Isabelle CHARLES à Valérie ROLDELBOS, de Denis GLEMIN à Gilles CHERON.

Secrétaire de Séance : Valérie ROLDELBOS

1) BUDGET 2021 : VIREMENT DE CREDITS

Décision Modificative à la demande du Trésorier.

1- Une erreur matérielle est constatée sur la Décision Modificative n°2 votée le 30 novembre 2021 en section d'investissement.

En effet, l'inscription de la somme de - 2 456,00 € affectée à l'opération de voirie n°124 aurait dû être réalisée sur l'opération n°157 « Travaux de voirie 2021 ».

Il est donc nécessaire de faire un virement de crédits en dépenses d'investissement, entre ces deux opérations n° 124 et n°157.

2- Il s'avère nécessaire d'abonder en section de fonctionnement l'article 66111 pour permettre le dernier mandatement des intérêts d'emprunt 2021 pour un montant de 20,00€.

Ces modifications s'inscrivent comme suit :

SECTION	SENS	CHAPITRE	ARTICLE	OPÉRATION	OBJET	MONTANT
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21	2151	124	Aménagements de voirie	2 456,00 €
INVESTISSEMENT	DEPENSES	21	2151	157	Programme voirie 2021	- 2 456,00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	011	605	-	Achats de matériels	-20.00 €
FONCTIONNEMENT	DEPENSES	66	66111	-	Intérêts réglés à l'échéance	20.00 €

Il est précisé que cette modification n'a pas d'impact sur l'équilibre budgétaire du Budget principal.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer.

Le Conseil Municipal, par 12 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION :

- **APPROUVE** la proposition du Maire,
- **AUTORISE** l'inscription des sommes ci-dessus au budget principal,
- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents liés à la présente délibération.

2) DIVERS

Pour 2022, le Conseil Municipal se réunira aux dates ci-dessous :

Pré Conseils	Conseils Municipaux
Mardi 11 janvier	Mardi 25 janvier
Mardi 8 février	Mardi 1 ^{er} mars
Mardi 15 mars	Mardi 29 mars
Mardi 12 avril	Mardi 26 avril
Mardi 10 mai	Mardi 24 mai
Mardi 7 juin	Mardi 28 juin
Conseil au mois de Juillet si nécessité	

L'ordre du jour et les questions diverses ayant été abordés, Monsieur le Maire lève la séance à 22H00.